



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction d'un supermarché avec parking ouvert au public à Bretenière (21110)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Immo Colruyt france

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Virgile MOLLIER

Directeur T&I

RCS / SIRET

3 1 9 6 4 2 2 5 2 0 0 0 2 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 sous-catégorie a	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition du magasin Colruyt existant et la construction en lieu et place d'un nouveau magasin de la même enseigne sur la commune de Bretenière (21110) incluant l'aménagement d'un parking ouvert au public.
La surface du terrain est de 8130 m² avec 107 places de stationnement dont 3 places PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le bâtiment abritant le magasin Colruyt aura les dimensions suivantes (rez-de-chaussée et étage partiel):

-Surface de plancher: 1690,84 m²

-Hauteur de l'acrotère: 6,95 m

-Longueur: 54,45 m

-Largeur: 38,69 m

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de redynamiser le site existant et d'offrir à la clientèle un service toujours qualitatif, mais avec un magasin Colruyt de moyenne surface à prédominance alimentaire neuf pour un service de proximité optimum.

La démolition du bâtiment en place ainsi que la reconstruction d'infrastructures neuves et performantes permettront d'améliorer considérablement la qualité des activités commerciales du site.

De plus, ce projet sera réalisé en application des dernières réglementations et politiques environnementales en vigueur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Démolition du magasin Colruyt existant.

Construction d'un magasin Colruyt neuf sur le même site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking restera sous la responsabilité de Immo Colruyt France qui prendra soin de l'entretenir durant la période d'exploitation du magasin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain total:	8130 m ²
Surface du parking:	3896,32 m ²
Nombre de places de parking:	107 places
Surface de plancher:	1690,84 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

02 Rue de la Plucharde
21110 Bretenière.

Parcelles: 110 et 195
Section: AB

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 6' 38" Lat. 47° 14' 12"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain n'est pas inscrit dans une zone protégée au titre de la réglementation faune-flore. Il n'y a aucune zone protégée dans un rayon d'1 km autour du magasin.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires en activité. Notre magasin vient se positionner en lieu et place d'un commerce Colruyt à l'activité identique (supermarché à prédominance alimentaire).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source : BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : aires-captages.fr
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain n'est pas inscrit dans une zone protégée au titre de la réglementation faune-flore. Il n'y a aucune zone protégée dans un rayon d'1 km autour du magasin.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prévu de purger les remblais sous le bâtiment projeté et le quai de livraison. Ces matériaux sont a priori exempts de contamination et seront acceptables en ISDI. Les remblais graveleux présents sur le site pourront être réutilisés pour la mise à niveau de la plateforme.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Selon la qualité des remblais présents sur le site, certaines profondeurs de remblais médiocres seront purgées et substituées par une couche de remblais de meilleure qualité pour rattraper la cote de la plateforme générale..
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Cavités souterraines : non Inondations : non Mouvements de terrain : non Retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen Séismes : exposition faible Radon : catégorie 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un réseau routier existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses sont négligeables. Elles sont engendrées par le parking ouvert au public qui est éclairé de 6h au lever du jour (détection automatique) puis de la tombée de la nuit (détection automatique) jusqu'à 22h.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Une étude de gestion des eaux pluviales est en cours par un prestataire spécialisé. Une gestion à la parcelle avec infiltration des eaux sera privilégiée. Le parking est équipé d'un séparateur à hydrocarbures. Eaux usées : les eaux sont collectées de façon séparative sur le terrain projeté et ensuite rejetées dans le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets non dangereux : ordures ménagères, déchets fermentescibles, plastiques, cartons et bois (palettes). Les déchets recyclables sont renvoyés à la base logistique de Colruyt lors des retours des structures de transport pour valorisation de la matière. Les ordures ménagères et les déchets fermentescibles font l'objet d'un contrat de collecte et de traitement avec un prestataire privé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'étude d'impact.

L'aire de stationnement est déjà existante. Elle est destinée à un usage commercial et permet de contribuer au développement économique de la commune. Elle est attenante au magasin Colruyt dont le permis de construire sera déposé prochainement.

Le projet n'engendre aucun impact significatif sur l'environnement immédiat du site. Il améliore considérablement l'existant et se tient à distance des milieux naturels sensibles et remarquables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rochefort-sur-Nenon

le, 04/08/2021

Signature

SAS IMMO COLRUYT FRANCE
4 Rue des Entrepôts - Z.I.
39700 ROCHEFORT SUR NENON
Tél. 03 84 70 74 00 - Fax 03 84 70 64 39
Site : 03 84 70 64 39